

LA LETTRE



Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport

180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 60

SEPTEMBRE 2001

EDITORIAL

« FAISONS LE POINT »

par René MOUSTARD

Le 4^{ème} rassemblement ANS, ouvert au contexte européen (Lyon, novembre 2000), a déclenché le besoin de refonder et de reformuler le projet ANS, né il y a 10 ans à Montpellier. Le Collectif de pilotage a poursuivi son activité régulièrement.

Les Actes ont été réalisés.

Un 4^{ème} Manifeste a été rédigé. Sous le titre « **Les APS, une question d'intérêt général pour la société** », il va servir de guide à l'activité ANS pour la saison 2001/2002.

L'apport original des ANS est d'étudier le croisement des problèmes (approche globale et transversale), en favorisant la rencontre entre les acteurs de terrain et les connaissances.

Un projet sportif, qu'il soit local, national, européen ou mondial, ne peut plus découler d'un seul pouvoir ou d'une hiérarchie de pouvoirs.

Pour fonder un tel projet, il faut l'ancrer dans les besoins de la population et une perspective d'intérêt général et de solidarité.

Le droit à l'information, les formations, la prévention de la santé, la vie associative sont des questions d'actualité.

Le Collectif de pilotage a retenu trois thèmes de travail :

***L'évolution de la professionnalisation** : *Que faut-il faire progresser ?*

***L'évolution de l'information sportive (médiat-télé)** : *Comment la refonder sur une conception de culture sportive ?*

***L'évolution de l'Union Européenne** : *Un projet sportif européen d'intérêt général est-il possible dans le cadre du Traité actuel ?*

Des dispositions pour rendre plus ouvert le fonctionnement collectif interne ont été prises :

-réalisation d'une Lettre trimestrielle

-mise en route d'un réseau de correspondants locaux.

Les ANS sont l'affaire de tous ceux qui s'y intéressent.

L'insuffisance de culture...

ou

Un homme en colère

Invité par le **Conseil de l'Europe** à se prononcer lors du colloque international de Nicosie (avril 2001), sur le rôle de la presse dans les débordements du sport (intolérance, racisme, violence, dopage, etc.) **Jacques MARCHAND** s'est présenté comme un **homme en colère**.

Il a rappelé que les journalistes sportifs français ont publié, il y a 25 ans, un livre blanc sur leurs propres responsabilités soulignant qu'elles provenaient d'une « *insuffisance culturelle du phénomène sportif et d'une incapacité à replacer le sport dans son contexte social.* » L'appel lancé aux éditeurs, au mouvement sportif, aux autorités politiques, sur le plan national comme international, pour combler ces lacunes par une spécificité de la formation du journaliste de sport n'a jamais été entendu.

Aujourd'hui, le colloque de Nicosie, dans ses conclusions, demande la coopération des médias et recommande de bannir la recherche du sensationnalisme, et de s'attacher aux aspects positifs du sport. « **Encore des mots et des belles phrases, tempête Jacques Marchand, mais on attend des actes et des initiatives en ce sens.** »...

LE C.N.A.P.S.

Nous avons demandé à quelques membres du CNAPS de le présenter au travers de leur expérience personnelle. Qu'ils soient ici remerciés de leur participation. Nos remerciements s'adressent tout particulièrement à Madame Edwige AVICE, présidente du CNAPS, qui a bien voulu nous autoriser à tirer parti du texte de sa conférence de presse du 11 juillet 2001.

Lieu de concertation et laboratoire d'idées.

Le sport est devenu un enjeu économique et social important avec des acteurs multiples.

Une interface a été créée entre les pouvoirs publics nationaux et toutes les parties prenantes du sport. Elle a commencé à travailler après la mise en place du CNAPS en juin dernier.

Cet organisme peut être aussi utilisé pour des échanges de bonnes pratiques et pour des coopérations européennes.

Par sa composition, le CNAPS permet de prendre en compte la diversité des acteurs : 207 personnes titulaires et suppléantes. Pour les titulaires, on compte 15 représentants de l'État, 10 élus locaux, 30 représentants des fédérations et associations, 12 représentants des syndicats, 5 des entreprises, 7 des éducateurs sportifs dont les territoriaux, 6 de Nature, Chasse et Pêche et 18 personnalités qualifiées.

Consulté sur les lois et décrets, il donne son avis sur les normes d'équipements sportifs, il évalue aussi les politiques publiques et doit proposer toute mesure pour assurer un égal accès des femmes et des hommes.

Deux réunions d'intronisation ont d'ores et déjà permis une rencontre entre des partenaires culturels, économiques et sociaux qui avaient besoin de dialoguer. L'échange des idées nous permettra de progresser sur des terrains multiples, de rapprocher nos points de vue au profit de la formation et de la sécurité des jeunes, dans le cadre du développement attendu de nos pratiques sportives.

Edwige AVICE, présidente du CNAPS

Le CNAPS doit servir à la mise en place d'un PSN.

Le CNAPS que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années a été mis officiellement en place. Les missions qui lui sont dévolues doivent permettre l'émergence d'un Projet Sportif National (PSN).

Le rôle primordial, à mes yeux, du CNAPS, sera de faire une synthèse des évolutions de la société et de les adapter pour définir un PSN dont on imagine qu'il ne pourra être figé dans le temps.

Au vu de la présentation des membres du CNAPS et de leur connaissance du milieu sportif, nul doute que les travaux qu'ils seront amenés à conduire pourront permettre la mise en œuvre d'une politique sportive concertée s'appuyant sur une démocratie participative effective. En un mot, ce que nous essayons de mettre en œuvre au quotidien à la Fédération Nationale des OMS.

Yves LAIR, président de la FNOMS

La réunion du 13 juin

Le 12 juin, les membres du CNAPS ont été nommés pour 3 ans et la première assemblée s'est tenue le 13.

Sous la présidence d'Edwige AVICE, le CNAPS a examiné son projet de règlement intérieur, le projet d'arrêté relatif à la composition de la Commission de suivi de l'Observatoire des APS, ainsi que celle des normes des équipements. Les présidents des quatre commissions ont été désignés.

Dr Françoise FRIEMEL, SFMS

L'Observatoire

Forte de ses 25 membres, la Commission du suivi de l'Observatoire fonctionnera comme un espace d'échanges, de collecte et de diffusion des informations - statistiques et / ou qualitatives - et de propositions ou d'avis.

Dans un premier temps, il est envisagé d'identifier les pôles - institutionnels ou constitués selon d'autres critères - qui oeuvrent dans l'esprit de l'Observatoire et qui, selon le cas, sont porteurs d'analyses générales ou thématiques, d'expériences originales ou d'un modèle de pratique (ouvrant ou non sur la compétition internationale), de façon à constituer un vaste réseau rendant compte à la fois de la complexité et de la richesse du phénomène sportif.

Une fois constitué ce réseau des Observatoires existants, il s'agira pour la Commission de fournir des notes indicatives concernant des aspects jugés pertinents en matière d'évolution du sport et d'identifier certains sujets d'actualité pour lesquels l'information reste encore lacunaire, inégale ou trop dispersée pour être efficacement utilisée. Par ailleurs, des problématiques plus transversales, au tour de la violence, de l'éthique, de l'intégration des territoires, etc., pourraient faire l'objet de bilans provisoires complétés par des avis et des propositions.

Jean-Paul CALLEDE, président de la

Propos sollicités, recueillis et sélectionnés, avec l'autorisation de leurs auteurs, par Serge Roy. (suite page 4)

EXTRAITS DE LA SYNTHÈSE DES QUATRE ESPACES DE LYON

Le texte intégral est contenu dans les « Actes du 4^{ème} rassemblement » des ANS, Lyon 2000, pages 81 à 91

ESPACE SPORT & SANTE

Françoise FRIEMEL

Ateliers et carrefours ont eu pour objet, d'une part RECENSER politiques et dispositifs européens mis en place afin de préserver la santé des sportifs et de promouvoir les APS dans un but de bien-être et de prévention ; et d'autre part élaborer des PROPOSITIONS pour une véritable politique sportive prenant en compte la santé des sportifs et de l'ensemble de la population à chaque âge de la vie.

1-Quelle politique de santé pour les sportifs en Europe ?

Une enquête menée dans 14 pays de l'Union a mis en évidence des disparités. Les médecins perçoivent un besoin de médecine du sport dans la société. Le mouvement sportif doit l'exprimer plus nettement, comme le font les Offices Municipaux du Sport, par exemple.

Il faut envisager la santé du sportif dans sa globalité, assurer une formation des entraîneurs, établir des réseaux et un réel partenariat.

Il y a une urgente nécessité à établir une véritable politique de santé des sportifs, structurée en fonction des moyens à mettre en œuvre et qui tienne compte de tous les acteurs à former.

2-Quelle politique de promotion des APS dans un but de prévention et de santé ?

La communauté scientifique internationale a mis en évidence que l'activité physique régulière et adaptée a des effets préventifs en intervenant sur les facteurs de risques de certaines maladies. Elle a aussi des effets fonctionnels sur les différentes capacités physiques, d'où une meilleure condition physique globale.

La confrontation des expériences de différents pays et la réflexion qui s'est engagée ont permis d'affirmer que l'activité physique régulière et encadrée entretient et améliore la condition physique, exerce une action préventive sur les facteurs de risque liés à la sédentarité, à l'avance en âge, et favorise l'intégration sociale et professionnelle des publics en difficulté.

L'Europe peut nous permettre, par un déblocage de moyens financiers, la réussite de la promotion de la santé par les APS. Il faut que la conception d'un sport « santé pour tous » soit affirmée comme une priorité.

ESPACE SPORT & EDUCATION

Annie DAISSON - VERDURON et Guy PAPELIER

Les laudateurs d'un sport intègre admettent les abus comme de simples tricheries. L'Espace s'est donc posé les questions : A quelles conditions des pratiques sportives peuvent-elles participer d'un projet d'éducation ? Comment transformer les pratiques spontanées des jeunes pour les aider à construire

une réelle vie associative, étape vers une citoyenneté lucide ?

Ateliers et carrefours se sont centrés sur le rôle de l'État et des partenaires, l'accessibilité de tous aux pratiques, la citoyenneté et la vie associative, les facteurs de risques dans les différentes pratiques, la place du sport dans les cursus scolaires et universitaires, les formations et les responsabilités pour les éducateurs et dirigeants.

Propositions et pistes de réflexion émanant des ateliers

- Instituer une pratique obligatoire dans le périscolaire.
- Instaurer un dispositif cohérent d'équivalence de diplômes, afin de reconnaître les compétences acquises.
- Développer l'enseignement sportif en affectant un nombre de professeurs dans les établissements scolaires correspondant aux besoins horaires.
- Créer des réseaux pour produire des contenus communs, en partant des spécialités différentes.

Quant à la réflexion sur les risques, le problème réside, non dans l'aseptisation des pratiques, mais dans la gestion du rapport entre la sécurité – garantir l'intégrité physique et morale – et la prise de risque nécessaire. Cela passe par une responsabilisation des participants.

La formation aux métiers du sport doit intégrer une formation liée à l'environnement naturel, au secourisme, aux risques juridiques, ce qui ne doit pas aboutir, pour l'enseignant, à s'autocensurer.

ESPACE SPORT & SPECTACLE

Jacques MARCHAND et René MOUSTARD

L'Espace s'est interrogé sur l'évolution des relations entre la haute performance sportive et le spectacle sportif transformé aujourd'hui en spectacle télévisuel dans un contexte de concurrence entre chaînes publiques et chaînes privées.

La fonction de la haute performance se trouve à la fois amplifiée et transformée. Le sport-spectacle, à la télévision, a besoin d'une haute performance exceptionnelle, événementielle, toujours en pointe, en quête de records.

Les rapports entre l'apprentissage, l'initiation, l'entraînement, la compétition, la sélection pour obtenir les résultats le plus rapidement possible sont bousculés.

Les compétences de l'Union Européenne étant limitées, dans le domaine sportif, au contrôle des règles de la concurrence économique et de la libre circulation des travailleurs et sportifs professionnels, il est indispensable de revoir les bases de la politique de l'Union pour que la spécificité humaine de l'activité sportive devienne un critère de référence.

ESPACES DE LYON suite

Quelques pistes :

- Information. Le « produit » sportif, au sens d'acquisition de nouveaux savoir-faire, développement des capacités, doit être considéré comme un « bien collectif ». Les performances des champions ne peuvent appartenir au propriétaire du spectacle. Le public des sportifs participe au progrès de l'activité, il ne peut être privé du droit de voir et d'être informé.
Il faut donc développer la formation professionnelle des journalistes sportifs et revoir les cahiers des charges des télévisions (charte des droits et des de- voirs).
- Formation professionnelle. A commencer par le métier de sportif de haut niveau, mais aussi les métiers de l'encadrement, du domaine médical et de l'information. Des formations spécifiques « spécialisées » ne sont - elles pas nécessaires, à notre époque, pour garantir le sens socio-éducatif de la haute performance ?
- Les services publics. La haute performance ne devrait pas être accaparée par la seule logique marchande. Des normes adaptées devraient être défi- nies, prenant en compte entraînement, rythme des compétitions, durée de la carrière, droit à la retraite pour les sportifs de haut niveau.
- Lutte antidopage. Comment fixer des règles pour garantir au domaine sportif son espace d'autonomie tout en définissant les conditions de son développement conformément au droit commun.

ESPACE SPORT & VIE ASSOCIATIVE

Alain MALEYRAN, Jean-Pierre WEYLAND

Il ressort des différents ateliers et carrefours que la question centrale est celle du concept de la pratique associative des APS. Les interrogations sur le bénévolat, le salariat et le financement en découlent.

1. Il apparaît nécessaire de **retravailler les finalités de la vie associative**. Des dérives constatées sont susceptibles de remettre en cause une pratique qui permet de développer le « Sport citoyen », en passant de l'association à un organisme de gestion voire à une entreprise prestataire. On distingue souvent un décalage entre l'objet déclaré de l'association sportive et son activité réelle.
2. **La vie associative, la vie fédérale, la loi**. La Loi de 1901 accorde la liberté d'association, elle ne régit pas la vie associative. L'Etat a délégué certains pouvoirs aux fédérations qui sont des associations, mais pas aux associations (clubs) qui s'y affilient. Il semble nécessaire de retravailler le rapport fédération - association - loi.
3. **La vie associative, le bénévolat, le salariat**. Il n'y a pas de

pratique associative possible sans bénévolat, mais le bénévolat ne garantit pas une pratique associative, car il est mobilisé souvent plus facilement par le commercial. L'évolution des conditions d'exercice du bénévolat oblige la pratique associative à se réorganiser. Si le bénévolat ne peut plus suffire, le salariat qui induit des notions de contrat, de travail, de salaire, de compétence et de formation, rend la tâche des bénévoles plus complexe. La reconnaissance sociale du bénévolat ne doit pas instrumentaliser son exercice.

4. **Pratique associative et Sport pour Tous**. Sport pour Tous véhicule différents concepts : pratique de masse, non-compétition, liberté, sport populaire, etc.

Conclusion : Une pratique sportive populaire citoyenne ne peut s'exercer que dans un cadre associatif. A quelles conditions le club sportif peut-il être encore aujourd'hui une association « Loi de 1901 » ?

Condensé de Serge ROY

CNAPS CNAPS CNAPS (suite)

Prendre part au dialogue

Dans son allocution d'ouverture, Madame Marie- George BUFFET a bien précisé qu'il ne convenait pas de parler de « Parlement du sport » au sujet du CNAPS. Sage préambule. Cependant, cette précision soulève la question de la représentativité du CNAPS. Jusqu'à quel point est-il représentatif des « non organisés », des citoyens intéressés par le sport et même de tout citoyen, contribuable, parent, électeur ?

Deux réponses paraissent *a priori* possibles. La première serait de considérer que le CNAPS devrait s'appuyer sur des compétences, et donc fonctionner dans une logique d'expertise. Vision technocratique, flatteuse pour le collège des « personnes qualifiées »... Une seconde réponse serait, sans délaisser l'expertise, d'établir un dialogue entre le CNAPS et les catégories de citoyens qu'il ne représente pas directement. Divers forums ou regroupements de citoyens concernés par le sport devraient pouvoir prendre part à ce dialogue. Il me semble impossible de passer sous silence les **ANS**, dont le rassemblement, quatre fois en neuf ans, mais aussi l'action en continu, ont regroupé tout ce qui se sent impliqué par l'évolution du sport dans notre pays. Quelle que soit la vision du CNAPS qui s'imposera, on ne peut cependant que se réjouir de la mise en route, attendue depuis 1984, d'un Conseil ayant à évaluer des politiques publiques et à favoriser l'accès égal des femmes et des hommes aux pratiques et aux responsabilités dans les APS.

Wladimir ANDREFF,

Comité national de la recherche et de la technologie du CNAPS

CNAPS CNAPS CNAPS (suite)

Faire émerger les consensus indispensables

Participer à la séance inaugurale du CNAPS revêtait un caractère tout à fait particulier pour moi puisque j'avais participé, au cabinet d'Edwige Avice, en 1984, à la création « juridique » du CNAPS, cette instance figurant dans la loi du 16 juillet 1984. Après une aussi longue gestation il était donc intéressant de vivre les premiers pas de ce nouvel organisme. Je retiens deux impressions majeures de cette première séance : la première est que le rassemblement au sein d'une même structure d'une centaine de représentants du monde des activités physiques et sportives dont certains sont porteurs de projets antagonistes, comporte un risque majeur de paralysie. La seconde tient dans la capacité de la présidente à diriger cet immense paquebot. Connaissant parfaitement l'administration et le monde des affaires et plus particulièrement celles du sport, impliquée dans la recherche, maîtrisant les rouages de l'Union européenne, Edwige Avice peut réussir la prouesse de faire émerger les consensus indispensables.

Espérons que chacun sera suffisamment responsable pour contribuer à la réussite de l'entreprise : le sport français en sortirait grandi.

Michel LEBLANC, membre du CNAPS

La nouvelle organisation des ANS

Les ANS ont toujours souhaité rester un organisme informel, sans organisation hiérarchique, où chacun puisse participer au niveau qui lui convient.

Cependant, l'évolution récente des ANS s'ouvrant au contexte européen, avec des relations institutionnelles plus importantes, a fait apparaître la nécessité d'un minimum d'organisation tout en conservant les grands principes qui font l'originalité des ANS et en préservant une grande souplesse de fonctionnement.

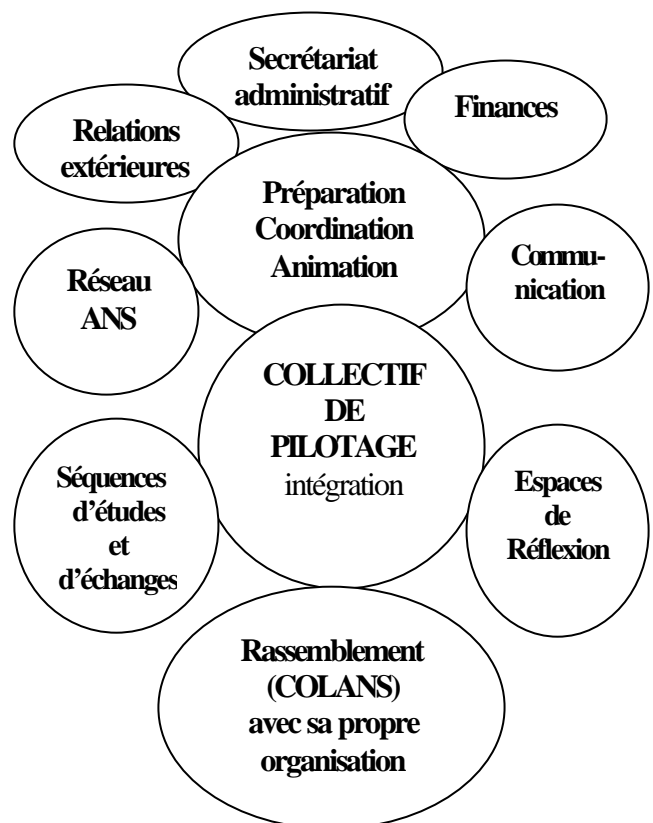
Au travers des discussions qui ont suivi le Rassemblement de LYON, l'idée d'une organisation fonctionnelle est donc née, où la fonction prime sur l'individu qui participe pour exécuter une tâche selon sa disponibilité.

Dans le schéma présenté ci-contre, on peut voir que deux types de fonctions se combinent : les fonctions centrales et les fonctions sectorielles.

Les fonctions sectorielles, qui permettent d'assumer des tâches ou de gérer des réalisations, rendent compte des travaux entrepris aux fonctions centrales qui intègrent, orientent et décident à partir de propositions qui leur sont faites.

Le groupe d'animation et de coordination doit, bien entendu, s'assurer que tous les secteurs sont pris en charge par une ou plusieurs personnes, mais les décisions d'actions restent bien du choix du Collectif de pilotage. Cette nouvelle organisation doit permettre une meilleure progression des travaux des ANS, leur assurer une plus grande reconnaissance et conforter leur crédibilité auprès des organisations et des institutions.

Schéma d'organisation fonctionnelle des ANS



Les Actes du quatrième rassemblement de Lyon sont disponibles au siège des Assises Nationales du Sport, vous pouvez les commander au Secrétariat des ANS, 180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE.

Une participation pour frais d'expédition vous sera demandée.

Renseignements au 03 20 58 91 60

COMPOSITION DU COLLECTIF DE PILOTAGE des ANS :

CATELIN André, AFSVP (Association Française pour un Sport sans Violence et le Fair-Play)

COZIGON Paul, UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire du second degré)

DAISSON-VERDURON Annie, UNSA Éducation (Union Nationale des Syndicats Unifiés)

DENEL Robert, UNCU (Union Nationale des Clubs Universitaires)

FRIEMEL Françoise, SFMS (Société Française de Médecine du Sport)

HENRARD Jacques, JPA (Jeunesse au Plein-Air)

HUMBERT Jacky, FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail)

JOUARET Jean-Marie, FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France)

LEBAS Michel, FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

LUCAS Colette, ADS 93 (Assises Départementales du Sport de Seine - St.-Denis)

MAHIER Claude, Conseil National des CROS et des CDOS (Comité olympique)

MALEYRAN Alain, FSGT

MARCHAND Jacques, USJSF (Union Syndicale des Journalistes Sportifs Français)

MARTINI Laurent, UCPA (Union des Centres de Plein-Air)

MOUSTARD René, individuel

PAPELIER Guy, SNEP (Syndicat National des Enseignants d'EPS)

POUILLOT Henri, individuel

RIEG Muriel, FFEPM (Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne)

ROY Serge, FNOMS (Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport)

TREZIERES Ludovic, UFOLEP – USEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique / Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

TUGAULT Patrick, CDOS 77 (Comité Départemental Olympique et Sportif, Seine et Marne)

WACQUEZ Louis, ANDISS (Association Nationale des Directeurs d'Installations et de Services des Sports)

REPARTITION DES TACHES AU SEIN DU COLLECTIF DE PILOTAGE

(liste non limitative et ouverte aux bonnes volontés)

DISPOSITIF PRÉPARATION / COORDINATION :

Serge ROY, Françoise FRIEMEL, Colette LUCAS, René MOUSTARD, Claude MAHIER, Henri POUILLOT, Jacques MARCHAND

SUIVI FINANCIER :

Robert DENEL, Claude MAHIER

RÉALISATION DE LA LETTRE DES ANS :

Jacques MARCHAND, Serge ROY

COMMUNICATION, SITE INTERNET :

Henri POUILLOT, Ludovic TREZIERES

ESPACES DE RÉFLEXION :

• **Éducation :**

Paul COZIGON, Colette LUCAS, Ludovic TREZIERES, Guy PAPELIER

• **Santé :**

Françoise FRIEMEL, Claude MAHIER

• **Sport-spectacle et médias :**

Jacques MARCHAND, René MOUSTARD, Jacky HUMBERT

• **Vie associative :**

Alain MALEYRAN, Henri POUILLOT, Ludovic TREZIERES, Serge ROY, Robert DENEL, Patrick TUGAULT

RÉSEAUX / RELATIONS :

• **Correspondants locaux :**

Colette LUCAS, Jacky HUMBERT, Henri POUILLOT

• **Personnes ressources :**

Paul COZIGON, René MOUSTARD, Jacques MARCHAND

• **Réseau européen :**

Claude MAHIER, Serge ROY, Patrick TUGAULT

Vous désirez des informations sur les ANS, vous souhaitez participer à nos travaux : n'hésitez pas à nous contacter

La LETTRE des ANS est publiée par le Mouvement des ANS et distribuée gratuitement.

Responsables de la rédaction : Jacques MARCHAND, Serge ROY.

Elle peut être reproduite sans autorisation préalable et est imprimée par nos soins. Pour tout renseignement, s'adresser au siège des ANS : 180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE. Tél. : 03 20 58 91 60.